

ACADEMIE DE MONTPELLIER

LYCEE GERMAINE TILLION

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2018-2019

Numéro de séance :1

Date de convocation :8 novembre 2018

Présidence de : GENEIX Florence

Quorum :16

Nombre des présents :

Nombre d'absents excusés :.....

SOMMAIRE

DES QUESTIONS TRAITÉES

Décision

page

Numéro
d'acte

Pièces
jointes

Avis

Vote

Extrait

Motion

désignation

N°

Préambule : Adoption de l'ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du CA précédent
2. Modification du règlement intérieur du CA
3. Constitution des instances
4. Bilan de la commission permanente du 17/10/18
5. Information sur le règlement intérieur du lycée
6. Information sur la ventilation des IMP
7. Critères d'attributions des fonds sociaux
8. Délégation de signature du CE
9. Prélèvement sur fonds de roulement
10. Adoption des tarifs 2019
11. Signature de contrat de travail
12. Question diverses

Signatures

Le Président

Le Secrétaire

Le quorum étant atteint à 18h00, le conseil d'administration peut débiter.

Madame Geneix remercie tous les membres de leur présence, titulaires et suppléants, notamment les élèves qui ont été élus le jour même.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Alm, les autres séances seront assurées en rotation par les différents collègues selon l'ordre défini l'an passé : représentants des enseignants, représentants des personnels ATOSS et enfin représentants des parents d'élèves.

Madame Geneix demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour du fait de l'absence de l'agent-comptable en supprimant les critères d'attribution des fonds sociaux.

LE NOUVEL ORDRE DU JOUR EST ADOPTE A L'UNANIMITE

I. Adoption du compte rendu du CA précédent

Madame GENEIX demande s'il y a des remarques sur le compte rendu aux membres du conseil d'administration.

Madame ROBERT, représentante des parents d'élèves, et Monsieur ROUYMI, représentant des personnels enseignants et d'éducation, font remarquer que le point 5 avait été traité sans avoir pris connaissance du document, le règlement intérieur.

Madame GENEIX précise que le règlement intérieur avait été travaillé très scrupuleusement avec les membres du CVL avant la commission permanente, il avait été relu en commission permanente. Seule une réserve concernant les horaires de la pause méridienne de l'élève avait été faite.

Madame GENEIX propose un retour sur le règlement intérieur au prochain CA puisque le point 6 de l'ordre du jour nous amènera à amender le texte.

**LE COMPTE RENDU EST ADOPTE PAR
21 VOIX POUR
6 ABSECTIONS**

II. Modification du règlement intérieur du CA

Madame GENEIX demande s'il y a des commentaires.

Monsieur LESTERPS, représentant des parents d'élèves, exprime sa gêne quant à l'article 17 qui impose la réduction du nombre de question diverse par collège électoral.

Madame GENEIX explique qu'un nombre important des questions diverses l'an passé ont été traitées directement par la Direction sans examen en CA. Elle souhaite conserver cette possibilité qui lui permet de maîtriser la durée raisonnable du CA à chaque séance.

Madame PORTE-GARROS, représentante des parents d'élèves, estime que la limitation du nombre de question peut s'interpréter comme une réduction de la liberté d'expression mais comprend qu'une réponse puisse être apportée hors CA.

Madame ROBERT, représentante des parents d'élèves, comprend cette modification comme une volonté de brider la parole de chaque collège. Il lui semble important que certaines questions soient mentionnées au procès verbal du CA, même pour des sujets très pratiques.

M. GALONNIER, représentant des personnels enseignants et d'éducation, précise que l'an passé cette limitation n'aurait pas été utile.

Madame GENEIX rejette toute volonté de censure, elle a le droit statutaire de fixer les points de l'ordre du jour et les questions techniques peuvent être traitées rapidement sans alourdir les débats du CA.

Monsieur ROUYMI, représentant des personnels enseignants et d'éducation, estime que les questions diverses ont toujours pu être traitées dans une limite horaire raisonnable depuis la fusion et qu'il est envisageable de les traiter en début de séance.

Monsieur ANDRES, adjoint de la gestionnaire, indique que toutes les questions ne relèvent pas forcément d'un examen en CA.

Monsieur ROUYMI, représentant des personnels enseignants et d'éducation, note que la délégation en commission permanente a donné une responsabilité plus importante à ses membres l'an passé en leur donnant une voix délibérative et non simplement consultative.

Madame GENEIX rappelle qu'à l'échelle d'un lycée comme le nôtre les contrats et conventions représentent une partie importante qui l'an passé par son examen en commission permanente a contribué à la mesure horaire des CA.

Monsieur ROUYMI, représentant des personnels enseignants et d'éducation, indique que certaines conventions ont un aspect pédagogique qui mériterait un examen élargi en CA.

Madame GENEIX rappelle que les membres de la commission permanente doivent assumer leur rôle de représentativité de leur collège et assurer la communication des sujets abordés lors des séances.

Monsieur ANDRES, adjoint de la gestionnaire, précise que les thématiques déléguées à la commission permanente sont essentiellement d'ordre financier.

Madame GENEIX insiste sur la nécessité d'une méthode de travail dans la confiance.

Monsieur COMBES, représentant des personnels enseignants et d'éducation, estime que le « rapport de forces » en commission permanente des votes n'est pas aussi équilibré entre Direction et autres collèges.

Madame GENEIX regrette ce terme de « force ».

Mme MARCH-ISIDRO, représentante des personnels enseignants et d'éducation, signale une faute d'orthographe convocation/article 17.

Mme ROBERT, représentante des parents d'élèves, insiste sur l'importance d'avoir les documents dans les délais fixés de dix jours avant la séance, ce qui n'est pas toujours le cas.

Monsieur ANDRES, adjoint de la gestionnaire, confirme que le document des tarifs n'a pas été envoyé dans les délais faute de document de la Région, l'adoption des tarifs est nécessaire à ce CA pour permettre la préparation budgétaire à l'ordre du jour du prochain CA.

Madame GENEIX rappelle que, du fait de l'absence de Mme STRIEBICH, la charge de travail de M. ANDRES s'est considérablement accrue et peut expliquer certains retards de transmission de documents.

Mme GIRAL, représentante de la collectivité de rattachement, précise que le vote en commission permanente régionale a été fait le 12 octobre, les délais de transmission aux établissements sont liés au processus administratif de contrôle et de validité des actes.

Monsieur DEMANGEOT, représentant de la commune, préconise un temps limité à l'examen des questions diverses.

Madame GENEIX propose le retrait de la phrase « Chaque collège électoral peut en proposer un maximum. » et s'engage à répondre à toutes les questions soit en CA soit directement au collège émetteur.

LE REGLEMENT INTERIEUR DU CA MODIFIE EST ADOPTE A L'UNANIMITE

III. Constitution des instances

Madame GENEIX précise que les représentants élèves ayant été élus ce jour, il n'a pas été possible de procéder à une répartition dans les différentes commissions, ce travail sera fait en CVL et communiqué au prochain CA. La composition des commissions et instances sera donc votée en l'état et actualisée régulièrement.

A. Commission permanente :

Madame GENEIX récapitule sa composition, aucune remarque particulière.

LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

B. Conseil de discipline :

Madame GENEIX récapitule la composition de cette commission, et indique que 3 élèves élus lundi parmi les délégués de classes seront présents lors des conseils de discipline.

Madame GENEIX constate qu'il manque un suppléant pour les représentants des personnels ATOSS. La composition du conseil de discipline sera votée en l'état et sera modifiée, en ajoutant le suppléant manquant, lors du prochain conseil d'administration.

LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

C. CESC (conseil d'éducation à la santé et à la citoyenneté) :

Madame GENEIX souhaite une convocation permettant à tous les partenaires de faire le bilan des actions passées et à venir. Madame GENEIX récapitule sa composition, aucune remarque particulière.

LA COMPOSITION DU CESC EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

D. CHSCT (comité d'hygiène et de sécurité) :

Madame GENEIX récapitule sa composition et souligne son importance.

LA COMPOSITION DU CHSCT EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E. Fonds Social Lycéen :

Madame GENEIX récapitule sa composition et précise que l'examen des dossiers se fait anonymement.

LA COMPOSITION DU FONDS SOCIAL LYCÉEN EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F. Commission éducative :

Madame GENEIX récapitule sa composition, aucune remarque particulière.

LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EDUCATIVE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G. Conseil pédagogique voie générale et technologique :

Madame GENEIX explique qu'avec les deux réformes, celle de la voie générale et technologique et celle de la voie professionnelle, il est important de créer deux instances distinctes. Le conseil de la voie professionnelle sera présenté au prochain CA. À partir de mars, un conseil commun permettra d'aborder les sujets transversaux à toutes les voies.

Monsieur COMBES, représentant des personnels enseignants et d'éducation, précise que M. BAUDRIER le remplacera au conseil car il est prévu qu'il prenne l'an prochain la coordination d'EPS avec Madame BONNECARRERE.

Monsieur ROUYMI, représentant des personnels enseignants et d'éducation, demande si les membres sont des coordinateurs.

Madame GENEIX indique une composition permettant une représentativité de disciplines, de niveaux, de compétences spécifiques.

Madame RIVES DI GIUSTO, représentante des personnels enseignants et d'éducation, demande s'il y a toujours possibilité de membre invité et si la date des réunions peut être communiquée à tous pour pouvoir solliciter l'autorisation d'assister à la réunion.

Madame Geneix donne son accord.

LA COMPOSITION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IV. Bilan de la commission permanente du 17 octobre

Monsieur ANDRES, adjoint de la gestionnaire, présente le bilan avec l'examen des 56 projets présentés, renouvelés ou nouveaux, pour un effort budgétaire du lycée conséquent.

Madame GENEIX tient à préciser que l'accompagnement budgétaire de tous ces projets implique une charge importante au service d'intendance.

Monsieur ANDRES, adjoint de la gestionnaire, précise que les projets sont en lien avec le projet d'établissement et seront évalués dans ce cadre. Le projet Erasmus est un des budgets les plus importants d'Occitanie dans le cadre du consortium avec le lycée Pierre Paul Riquet et la SEGPA du collège des Fontanilles.

Il rappelle les différentes conventions signées :

- Convention groupement de commandes Région (système de sécurité et d'incendie, entretien chaufferie, ventilation...)
- Convention pour achats groupés de denrées (surgelés, épicerie générale), pour les autres denrées un approvisionnement local est privilégié, à partir de janvier les marchés en cours seront achevés et nous pourrions développer l'agrilocal
- Convention Erasmus 2018
- Convention avec la ferme pédagogique de Laurabuc pour mise à disposition des restes de pain
- Convention de mise à disposition d'un standard téléphonique au Greta antenne Carcassonne

V. Information sur le règlement intérieur du lycée

Madame GENEIX précise que la DSDEN a demandé de vérifier la conformité du RI du lycée avec l'article L511-5 du code de l'éducation.

Les modalités d'interdiction du téléphone sont différentes selon les niveaux d'enseignement, en lycée il s'agit de circonscrire son usage.

Le texte du paragraphe « 2.2. droits et devoirs liés au travail » est conforme mais méritera d'être précisé lors de la modification proposée au prochain CA. Il faudra inclure la notion d'usage pédagogique et les modalités de confiscation/restitution.

VI. Information sur la ventilation des IMP

Madame GENEIX explique le champ d'explication des Indemnités pour Missions Particulières et l'enveloppe attribuée par les services académiques. Avant la création de ces indemnités, les missions hors présentiel élèves étaient rétribuées au moyen d'heures supplémentaires, ce qui n'est plus possible.

Le taux des IMP est fixe est divisible en demi et quart.

Monsieur GALONNIER, représentant des personnels enseignants et d'éducation, demande s'il est possible de connaître les bénéficiaires des indemnités.

Madame GENEIX indique que non.

Monsieur COMBES, représentant des personnels enseignants et d'éducation, indique que les deux IMP en EPS sont

réglementaires.

Madame GENEIX précise la mission spéciale CPE, elle concerne le travail de suivi avec les services de la Région sur les équipements professionnels et l'ordinaire de la Région.

Monsieur MARCHISONE, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, signale qu'il n'y a pas d'IMP attribuée aux enseignements technologiques et professionnels.

Madame GENEIX propose que cette répartition soit réfléchie en conseil pédagogique sachant que l'enveloppe a été diminuée cette année et que rien ne permet de connaître la prochaine.

VII. Délégation de signature

Madame GENEIX demande l'autorisation du CA pour la passation des marchés publics année 2019 dans la limite des crédits qui seront ouverts au budget. Cette procédure permet d'éviter de réunir le CA pour l'approbation de tous les contrats et marchés à incidence financière.

LA DELEGATION DE SIGNATURE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

VIII. Prélèvement sur fonds de roulement

Monsieur ANDRES, adjoint de la gestionnaire, indique que le prélèvement vise à apurer une dette que détient l'établissement auprès du CNASEA de 1541.69€ afférente à la gestion des contrats CEC et CES. Ces dettes sont désormais prescrites et le Ministère nous a demandé de les apurer par un prélèvement sur le fonds de roulement.

LE PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT EST ADOPTE A L'UNANIMITE

IX. Adoption des tarifs 2019

Mme GIRAL, représentante de la collectivité de rattachement, précise l'encadrement par la Région et la volonté affirmée d'harmoniser les tarifs dans tous les EPLE d'Occitanie, c'est pourquoi le forfait demi pension 5 jours est réintroduit. De plus, conformément à la jurisprudence, le plus petit tarif des commensaux doit être supérieur ou égal au tarif élève. L'écart était important, l'augmentation choisie permet d'entrer en légalité.

Madame MARCH-ISIDRO, représentante des personnels enseignants et d'éducation, s'interroge sur le tarif élève PP Riquet.

Ce tarif correspond au coût du dîner des internes hors hébergement et petit déjeuner.

Madame SPITERI, représentante des parents d'élèves, demande où sont hébergés les élèves de Riquet.

Les élèves de Riquet ont un internat au lycée agricole.

Madame MARCH-ISIDRO, représentante des personnels enseignants et d'éducation, demande comment se déduit les périodes de formation dans le cadre d'un forfait.

Les périodes de formation en milieu professionnel font partie des remises d'ordre prévue dans le règlement de la restauration et de l'hébergement.

Madame SOULET, représentante des parents d'élèves, demande ce qui se passe pour les jours de juin sans cours.

Madame GENEIX rappelle que le service restauration n'est pas fermé en juin et accessible à tous les élèves, cela n'entre pas dans le périmètre des remises d'ordre.

Monsieur LESTERPS, représentant des parents d'élèves, se félicite du retour d'un forfait demi pension pour 2019-2020. Il s'interroge sur les tarifs collectivité de rattachement car la délibération de la Région indique seulement des plafonds à ne pas dépasser. Les valeurs du tableau correspondent à ces plafonds.

Monsieur ANDRES, adjoint de la gestionnaire, présente la fiche personnalisée de l'établissement indiquant clairement la mention des tarifs attribués par la région (et non des plafonds).

Monsieur LESTERPS, représentant des parents d'élèves, demande s'il est possible de mixer les tarifs en fonction des trimestres.

Monsieur LESTERPS, représentant des parents d'élèves, regrette que le forfait ne puisse entrer en application avant septembre 2019.

Les modalités de changement de régime sont précisées dans le règlement du SRH. L'introduction d'un régime de demi-pension en cours d'année scolaire n'est pas envisageable en raison de contraintes techniques.

Monsieur LE CORRE, représentant des personnels enseignants et d'éducation, s'indigne de l'augmentation du tarif de la catégorie la plus faible des commensaux.

Mme GIRAL, représentante de la collectivité de rattachement, précise que la restauration scolaire fait partie des compétences régionales. Le vote qui a eu lieu en octobre affirme une volonté politique d'équité sur le territoire, pour les tarifs les plus élevés, l'augmentation est calibrée. Pour les commensaux, le tarif doit converger vers le tarif demandé aux familles, l'augmentation est au maximum de 10%.

Monsieur LE CORRE, représentant des personnels enseignants et d'éducation, regrette ce lissage quelle que soit la situation sociale et financière de l'agent.

Mme GIRAL, représentante de la collectivité de rattachement, pense que les personnels doivent pouvoir solliciter des aides sociales. La qualité du contenu de l'assiette, l'approvisionnement local ou bio sont difficilement conciliables avec des tarifs très bas. Les familles peuvent avoir recours au fonds régional d'aide à la restauration.

Madame SPITERI, représentante des parents d'élèves, demande des précisions sur le tarif perte carte d'accès assez élevé.

Monsieur ANDRES, adjoint de la gestionnaire, précise que c'est un tarif surévalué car il s'agit en fait d'un moyen d'accès au lycée, il faut donc responsabiliser les personnels sur cette carte. Peu de perte jusqu'à présent.

Madame THUBIERES, représentante des personnels enseignants et d'éducation, déplore l'autocensure des élèves

face à l'accès à la restauration lorsque leur compte n'est pas approvisionné ou qu'ils ont oublié leur réservation. Madame GENEIX indique que nous reviendrons sur ce point en question diverse et procède au vote des tarifs établissement.

LES TARIFS SONT ADOPTES A

**13 POUR
4 ABSECTIONS
10 CONTRE**

Monsieur LESTERPS, représentant des parents d'élèves, conclut que les tarifs de la restauration restent un problème à Germaine Tillion.

Madame GENEIX en fera état aux représentants de la Région lors du prochain dialogue de gestion.

Mme GIRAL, représentante de la collectivité de rattachement, demande à bien comprendre la nature de ce problème.

Madame ROBERT, représentante des parents d'élèves, a besoin de comprendre pourquoi dans la fiche établissement la Région a choisi les tarifs plafond, son vote contre souligne son soutien auprès des familles en proie à des difficultés financières importantes.

Mme GIRAL, représentante de la collectivité de rattachement, confirme le vote de tarif plafond.

X. Signature de contrat de travail

Le lycée de Narbonne ne prend plus en charge les opérations de contrat et de paye de l'apprentissage.

Monsieur COMBES, représentant des personnels enseignants et d'éducation, demande comment les enseignants ont été recrutés.

Monsieur MARCHISONE, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, précise que les enseignants sont volontaires et ont été informés de l'offre de formation en conseil d'enseignement, pour l'enseignement général ce sont les enseignants qui en ont l'habitude.

LA SIGNATURE DES CONTRATS EST VOTEE A L'UNANIMITE

XI. Questions diverses

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation demandent quand aura lieu l'exercice de PPMS de type confinement.

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité sera présenté au prochain CA. Des experts de la sécurité sont intéressés par les spécificités hors normes de l'établissement (grandeur du site, multiplicité des bâtiments), ils vont apporter leur expertise pour la réalisation du plan.

Les représentants des personnels ATOSS demandent si les halles technologiques pourront être baptisées François Andréossy en mémoire de l'ancien lycée puisque le campus se dénomme Jean Durand.

Madame Geneix indique que le bâtiment C concerne plus spécifiquement les enseignements scientifiques (physique-chimie, sciences de la vie et de la terre).

Monsieur MARCHISONE, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, propose un espace commémoratif des réalisations passées du lycée Andréossy sur le modèle de la stèle commémorative (projet de M. IMART) inaugurée il y a un an sur le passé des lieux pendant la Grande Guerre.

Le CA est favorable à un tel projet.

Les représentants des personnels demandent s'il est possible d'éclairer le parking P2 et de faire un traçage des emplacements.

Madame GENEIX craint un coût excessif pour un aménagement provisoire puisque cette zone est prévue dans le programme régional ainsi que les façades des anciens bâtiments.

Mme GIRAL, représentante de la collectivité de rattachement, confirme la pertinence de ne pas engager de travaux.

Monsieur GALONNIER, représentant des personnels enseignants et d'éducation, indique que le soir la zone du P2 est accidentogène.

Madame GENEIX soumettra ce problème de manque d'éclairage lors du dialogue de gestion avec la Région.

Les représentants des parents d'élèves demandent des précisions sur les lieux de vie des lycéens.

Ces lieux sont le CDI (courte interruption sur la pause méridienne), les deux salles de permanence, la maison des lycéens, les installations sportives dans les créneaux de l'association sportive.

Madame GENEIX précise que ce thème des lieux de vie (détente ou travail) sera à travailler en CVL.

Plusieurs questions des parents d'élèves autour du fonctionnement de la restauration scolaire

Madame BLAES, représentante des parents d'élèves, demande où en est la situation des élèves d'équitation le soir.

Une adaptation des cours d'équitation permet un accès plus serein à la restauration du soir.

Madame BLAES, représentante des parents d'élèves, indique qu'au petit déjeuner il n'y a pas de jus d'oranges et de céréales pour tous.

Joséphine AZAM, représentante des élèves, indique que certains élèves abusent en se servant à l'excès de jus d'orange et de céréales.

Monsieur MARTIAL, représentant des personnels ATOSS, précise que chaque matin 50 litres de jus d'oranges sont à disposition, quantité largement suffisante pour l'ensemble des internes.

Les CPE encadrant l'internat devront veiller à responsabiliser les élèves qui abusent et à envisager des modalités de contrôle.

Monsieur LESTERPS, représentant des personnels enseignants et d'éducation, demande qu'une solution soit trouvée pour les élèves refoulés en restauration.

Monsieur ANDRES, adjoint de la gestionnaire, indique que le nombre de cas est très faible.

Madame PORTE GARROS, représentante des parents d'élèves, signale des problèmes techniques à la réservation et leur repli sur une restauration proposée à la maison des lycéens.

La réservation a été difficile à faire entrer dans les pratiques des élèves et des personnels, il ne faut pas y renoncer car cela entre dans la politique de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Joséphine AZAM, représentante des élèves, s'indigne que des élèves n'aient pas pu se restaurer mais reconnaît l'importance de la lutte anti gaspi.

Monsieur LE CORRE, représentant des personnels enseignants et d'éducation, confirme que l'accueil des élèves s'est amélioré et une meilleure prise en compte des problèmes techniques.

Monsieur COMBES, représentant des personnels enseignants et d'éducation, demande quel impératif technique pèse sur l'obligation de réserver avant 10h20.

Monsieur ANDRES, adjoint de la gestionnaire, précise que sans réservation, on occasionne d'importants gaspillages.

Joséphine AZAM, représentante des élèves, suppose qu'il est possible d'avoir de quoi nourrir les derniers qui ne seraient pas normalement inscrits.

Monsieur ANDRES, adjoint de la gestionnaire, rappelle que la règle est difficile à intégrer et qu'il ne faut pas y renoncer. Empêcher un élève d'accéder à la restauration lui pose aussi problème. En cas de déficit d'alimentation financière, la proposition de badger pour un autre n'est pas compatible avec le logiciel.

Il est donc envisager de permettre un accès en fin de service après 13h, si cela entraîne des absences, le motif ne pourra être validé et les familles seront alertées.

Concernant le problème du minimum pour l'approvisionnement de la carte sur internet, Monsieur ANDRES explique que chaque transaction entraîne une facturation de 48 centimes. Il est envisageable de diminuer le minimum mais il faut bien réfléchir au seuil.

Les représentants des personnels demandent à avoir un point sur le coût global du système turboself.

Il sera communiqué ultérieurement.

IL EST 21H00, L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE.